

SIVOM SOLOGNE PAYS FORT

Vocation Eau

Délibérations du Comité Syndical



Séance du 11 avril 2023, convoquée le 4 avril 2023
n° EAU 2023-02

Nombre de membres en exercice : 2

Présents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 19 heures, le Comité Syndical du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, réuni dans la salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur François GRESSET, Président.

Présents : Bernardino ADDIEGO et Jean-Yves DEBARRE.

Secrétaire de séance : Jean-Yves DEBARRE

Objet : Vote du compte administratif 2022 – vocation Fonctionnement EAU

Monsieur François GRESSET, Président du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, préside la séance du comité syndical et présente le compte administratif 2022 du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT vocation Eau, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	15 790.38 €
Recettes	19 831.64 €
Résultat de l'exercice	4 041.26 €
Résultat antérieur reporté	- 2 783.80 €
Résultat de clôture 2022	1 257.66 €

Section d'investissement	
Dépenses	9 589.44 €
Recettes	11 683.46 €
Résultat de l'exercice	2 094.02 €
Résultat antérieur reporté	108 842.11 €
Résultat de clôture 2022	110 936.13 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- 4) Monsieur le Président se retire pour le vote du compte administratif 2022 du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT vocation Eau. L'assemblée élit un président, Monsieur Jean-Yves DEBARRE qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.
- 5) L'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 de la vocation eau du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves DEBARRE



Le Président,
François GRESSET



Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2023 et de sa publication sur la page du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT du site internet de la commune de Sainte-Montaine le 18/04/2023